

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **3 (1903)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Table des matières
du tome III du Bulletin des lois.
(Année 1903.)

	Pages
I. Lois et ordonnances cantonales	1—64
II. Lois et ordonnances fédérales, appendice	1—209

I. Lois et ordonnances cantonales.

<i>Circulaire du Conseil-exécutif</i> à la Chambre d'accusation, aux magistrats du ministère public, ainsi qu'aux juges d'instruction et aux préfets, concernant le traité d'extradition avec l'Italie, 23 février 1903.	1
<i>Décret</i> complétant le décret du 17 décembre 1889 relatif à l'organisation de l'administration des finances, 25 février 1903	2
<i>Décret</i> concernant les subsides alloués aux hôpitaux des communes et des districts sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité, 25 février 1903	3
<i>Décret</i> concernant la création d'une deuxième place de secrétaire de la Direction de l'assistance publique, 26 février 1903	5

IV

	Pages
<i>Décret</i> concernant la protection et la tutelle des enfants qui ne figurent plus sur l'état des assistés par suite de leur sortie de l'école, 26 février 1903	6
<i>Avis du Conseil-exécutif</i> concernant les formalités à remplir pour se faire radier des listes de recrutement en Italie, 4 mars 1903	11
<i>Arrêté</i> portant modification du règlement du 14 juin 1901 concernant l'administration des cliniques de la faculté de médecine vétérinaire, 13 mai 1903	13
<i>Loi</i> sur l'assurance du bétail, 17 mai 1903 . . .	14
<i>Arrêté du Conseil-exécutif</i> concernant les installations qui servent à la production ou à l'utilisation des forces électriques, 13 juin 1903	23
<i>Règlement</i> pour les examens des aspirants au diplôme de professeur, 5 août 1903	24
<i>Ordonnance</i> concernant l'abornement des biens-fonds, 12 août 1903	41
<i>Arrêté du Conseil-exécutif</i> concernant la convention avec l'Empire allemand relative à l'extradition, 2 septembre 1903	47
<i>Ordonnance</i> concernant la vente et la conservation des médicaments et des poisons, 6 octobre 1903	49
<i>Décret</i> conférant la qualité de personne morale à la Caisse centrale des pauvres du district de Courtelary, 7 octobre 1903	52
<i>Décret</i> conférant la qualité de personne morale à l'orphelinat du district de Courtelary, 7 octobre 1903	53
<i>Loi</i> sur la taxe des chiens, 25 octobre 1903 . . .	54

	Pages
<i>Ordonnance du Conseil-exécutif</i> concernant l'exploitation industrielle des beautés de la nature, 2 novembre 1903	56
<i>Règlement</i> concernant les attributions des fonctionnaires chargés de l'administration de la justice dans le district de Berne, 7 novembre 1903	57
<i>Arrêté</i> portant interprétation authentique de l'art. 34 de la loi du 3 septembre 1868 sur l'expropriation et la restriction des droits de propriété immobilière, 24 novembre 1903	61
<i>Décret</i> concernant la participation de l'Etat à l'alimentation de la caisse d'assurance des instituteurs bernois, 30 décembre 1903 . . .	62

II. Lois et ordonnances fédérales.

Lois et ordonnances fédérales	Appendice
Sommaire et table alphabétique des matières	211—224



Table alphabétique des matières
du tome III du Bulletin des lois.
 (Année 1903.)

Lois et ordonnances cantonales.

A.

	Pages
<i>Abornement des biens-fonds. Ordonnance concernant l'—</i>	41
<i>Administration des finances. V. Finances.</i>	
<i>Allemagne. V. Extradition.</i>	
<i>Aspirants au diplôme de professeur. Règlement pour les examens des —</i>	24
<i>Assistance publique. V. Direction de l'assistance publique et Protection et tutelle des enfants.</i>	
<i>Assurance du bétail. Loi sur l'—</i>	14

B.

<i>Beautés de la nature. Ordonnance du Conseil-exécutif concernant l'exploitation industrielle des —</i>	56
--	----

VIII

	Pages
<i>Berne.</i> Règlement concernant les attributions des fonctionnaires chargés de l'administration de la justice dans le district de —	57
<i>Bétail.</i> V. <i>Assurance du bétail.</i>	
<i>Biens-fonds.</i> V. <i>Abornement des biens-fonds.</i>	

C.

<i>Caisse centrale des pauvres du district de Courtelary.</i> V. <i>Courtelary.</i>	
<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois.</i> Décret concernant la participation de l'Etat à l'alimentation de la —	62
<i>Chiens.</i> V. <i>Taxe des chiens.</i>	
<i>Cliniques de la faculté de médecine vétérinaire.</i> V. <i>Faculté de médecine vétérinaire.</i>	
<i>Courtelary.</i> Décret conférant la qualité de personne morale à la Caisse centrale des pauvres du district de —	52
— Décret conférant la qualité de personne morale à l'orphelinat du district de —	53

D.

<i>Diplôme de professeur.</i> V. <i>Aspirants au diplôme de professeur.</i>	
<i>Direction de l'assistance publique.</i> Décret concernant la création d'une deuxième place de secrétaire de la —	5

E.

<i>Empire allemand.</i> V. <i>Extradition.</i>	
<i>Enfants qui ne figurent plus sur l'état des assistés par suite de leur sortie de l'école.</i> V. <i>Protection et la tutelle des enfants.</i>	

	Pages
<i>Etablissements de charité. V. Hôpitaux des communes et des districts.</i>	
<i>Examens. V. Aspirants au diplôme de professeur.</i>	
<i>Exploitation industrielle des beautés de la nature. V. Beautés de la nature.</i>	
<i>Expropriation. Arrêté portant interprétation authentique de l'art. 34 de la loi du 3 septembre 1868 sur l'— et la restriction des droits de propriété immobilière</i>	61
<i>Extradition. Circulaire du Conseil-exécutif à la Chambre d'accusation, aux magistrats du ministère public, ainsi qu'aux juges d'instruction et aux préfets, concernant le traité d'— avec l'Italie</i>	1
<i>Arrêté du Conseil-exécutif concernant la convention avec l'Empire allemand relative à l'—</i>	47

F.

<i>Faculté de médecine vétérinaire. Arrêté portant modification du règlement du 14 juin 1901 concernant l'administration des cliniques de la —</i>	13
<i>Finances. Décret complétant le décret du 17 décembre 1889 relatif à l'organisation de l'administration des —</i>	2
<i>Fonctionnaires judiciaires. V. Berne.</i>	
<i>Forces électriques. Arrêté du Conseil-exécutif concernant les installations qui servent à la production ou à l'utilisation des —</i>	23

X

H.

Hôpitaux. V. Hôpitaux des communes et des districts. Pages

Hôpitaux des communes et des districts. Décret concernant les subsides alloués aux — sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité 3

I.

Installations qui servent à la production ou à l'utilisation des forces électriques. V. Forces électriques.

Instituteurs. V. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.

Italie. Avis du Conseil-exécutif concernant les formalités à remplir pour se faire radier des listes de recrutement en — 11

V. Extradition.

L.

Listes de recrutement. V. Italie.

M.

Médicaments et poisons. Ordonnance concernant la vente des — 49

O.

Orphelinat du district de Courtelary. V. Courtelary.

P.

Poisons. V. Médicaments et poisons.

Protection et tutelle des enfants. Décret concernant la — qui ne figurent plus sur l'état des assistés par suite de leur sortie de l'école 6

XI

S.

Secrétaire de la Direction de l'assistance publique. Pages
V. Direction de l'assistance publique.

T.

Taxe des chiens. Loi sur la — 54
Traité d'extradition. V. Extradition.

V.

Vente et conservation des médicaments et poisons.
V. Médicaments et poisons.

